

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 mars 2011 – Journée Internationale des Femmes

Comme chaque année, la Journée Internationale des Femmes est un temps de bilan pour rappeler que l'inégalité entre les hommes et les femmes est la première et la plus transversale des discriminations. C'est aussi l'occasion pour faire le point sur l'actualité de FETE.

En 2011, afin de refléter davantage l'ensemble de ses activités, FETE a décidé d'évoluer vers une nouvelle identité : Féminin Technique devient Femmes Egalité Emploi.

Qui est FETE ?

FETE est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui développe des actions pour faire avancer l'égalité professionnelle, pour favoriser la diversification de l'emploi féminin en Bourgogne et pour faire reculer la double discrimination (sexe et origine) dans l'emploi.

Depuis 1991, elle agit en direction du grand public, des jeunes filles, des femmes, des entreprises, des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi pour les aider à changer de regard sur les métiers dits « traditionnellement masculins » et sur les compétences de femmes, souvent faussées par les préjugés et les stéréotypes persistants.

Rappel de quelques chiffres :

En 2011, le taux d'activité des femmes se rapproche de celui des hommes — **83% des femmes** de 25 à 49 ans travaillent et elles représentent près de **47% de la population au travail** (Ministère du Travail, 2008). Également, leur qualification initiale s'est beaucoup améliorée et le niveau de leurs salaires et retraites a progressé.

Cependant, des inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans les salaires, dans l'accès aux postes de responsabilité et face à la précarité, inégalités que six lois et un accord national interprofessionnel n'ont pas pu corriger.

- Les femmes sont concentrées sur un **plus petit nombre de secteurs professionnels**
 - *Elles occupent principalement 5 catégories professionnelles sur 33 existantes (INSEE 2008)*
- Elles sont **plus au chômage**
 - *En Bourgogne, le taux de chômage féminin atteint 3,5 points de plus que celui des hommes (DRTEFP 2007)*
- Elles sont davantage sur des **contrats précaires**
 - *Les femmes occupent 60% des emplois en CDD (Rapport gouvernemental, juillet 2009)*
- Elles occupent la quasi-totalité des emplois à **temps partiel**
 - *31% des femmes travaillent à temps partiel, contre 6% des hommes*
- Elles accèdent **plus difficilement aux postes à responsabilité**
 - *En Bourgogne, la part des femmes cadres et moitié moindre que celle des hommes (DRTEFP 2007)*
- Elles sont **moins payées**
 - *Le salaire brut horaire des femmes est inférieur de 16% à celui des hommes. L'écart est encore plus élevé concernant les cadres : 32% (Rapport gouvernemental, juillet 2009)*
- Elles assument la plus **grande partie du travail domestique**
 - *Dans une famille de 2 enfants, dont les parents travaillent à temps plein, les femmes accomplissent sur une année : 680h de travail domestique de plus que leur compagnon (équivalent de 19 semaines de 35h)*

→ Fin 2010, la réforme des retraites a donné un coup de projecteur sur ces inégalités qui perdurent : les entreprises de plus de 50 salariés qui n'auront pas signé d'accord ou mis en œuvre un plan d'action sur l'égalité hommes/femmes au **1er janvier 2012**, risquent une pénalité de 1% de la masse salariale brute.

Aujourd'hui, FETE met son expertise au service des collectivités, intermédiaires de l'emploi, entreprises et partenaires sociaux pour les aider à mettre en place une démarche d'égalité professionnelle au sein de leur structure.

FETE répond ainsi à leurs besoins dans divers domaines : sensibilisation et formation des salariés, diagnostic de la situation en matière d'égalité hommes/femmes, élaboration d'un plan d'action, conseil sur la communication interne et externe, information sur les métiers encore peu féminisés, etc.

Les formations proposées :

Égalité professionnelle hommes/femmes

Objectifs :

- Analyser les différents composants de l'inégalité professionnelle
- Faire un état des lieux de l'égalité hommes/femmes au sein de sa propre structure
- Elaborer un plan d'action pour faire avancer l'égalité professionnelle

Obligations légales des entreprises

Objectifs :

- Connaître la législation sur l'égalité professionnelle
- Comprendre l'intérêt du rapport de situation comparée
- Identifier les acteurs et les étapes de la négociation sur l'égalité professionnelle

Lutte contre la double discrimination (sexe et origine)

Objectifs :

- Identifier les mécanismes de la double discrimination (sexe/origine) et repérer ses propres préjugés et stéréotypes
- Envisager des pistes d'action pour faire évoluer les pratiques professionnelles

Accompagnement personnalisé :

Aide au diagnostic

Objectifs :

- Établir un état des lieux de la situation de l'égalité professionnelle de votre structure
- Mettre en évidence les inégalités existantes entre hommes et femmes
- Identifier les mesures à mettre en œuvre

Rapport de situation comparée

Objectifs :

- Elaborer le rapport de situation comparée
- Interpréter vos chiffres
- Déterminer les objectifs pour l'année à venir
- Définir les actions à mettre en place pour corriger les inégalités

Tout organisme intéressé par une formation ou un accompagnement personnalisé, peut contacter FETE au 03 80 43 28 34 ou sur fetebourgogne@aol.com.

Partenaires financiers :

